



**COMMUNE de PLOUVIEN**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2011

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 24 février 2011

L'an **deux mille onze**, le **mercredi 23 février**, à 20<sup>H</sup>30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

**Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:**

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, René MONFORT, Yvon RICHARD, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Bernard TREBAOL, Jean-Yvon CHARRETEUR, Christine CAM, Hélène CORRE, Yannick MARCHADOUR, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Jacqueline JACOPIN, Olivier LE FUR, Nolwenn VERGNE, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT, Cécile CHARRETEUR,

**Absents avec procuration:** Alain SIMON, Katy L'HOSTIS, Christian LE BRIS, Catherine BERCOT, Hervé HELIES,

**Secrétaire de séance** : Christine CAM,

**Conseil Municipal du 11 janvier 2011**  
**Adoption du compte-rendu**

Les Conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2010.

Délibération n°  
23/02/2011 - 1

**Comptes Administratifs 2010**

Après examen par la Commission Finances-Urbanisme-Personnel et validation par la Trésorerie de Plabennec, les comptes administratifs 2010 sont soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

Ils se résument de la manière suivante:

<b>BUDGET GENERAL</b>		<b>BUDGET EAU</b>		<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	1 929 252,92	Dépenses :	258 723,03	Dépenses :	115 446,35
Recettes :	2 499 139,54	Recettes :	337 507,06	Recettes :	161 704,03
<b>Résultat : excédent de</b>	<b>569 886,62</b>	<b>Résultat : excédent de</b>	<b>78 784,03</b>	<b>Résultat : excédent de</b>	<b>46 257,68</b>
Excédent à reporter en 2011	175 116,62	Excédent à reporter en 2011	30 804,03	Excédent à reporter en 2011	6 257,68
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses :	1 222 761,39	Dépenses :	103 482,46	Dépenses :	67 328,80
Recettes :	884 452,97	Recettes :	86 828,36	Recettes :	171 240,90
<b>Résultat : déficit de</b>	<b>338 308,42</b>	<b>Résultat : déficit de</b>	<b>16 654,10</b>	<b>Résultat : excédent de</b>	<b>103 912,10</b>

**COMMENTAIRES**

**Budget Général**  
**Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires et les rentrées de recettes sont

supérieures à celles prévues.

L'excédent reporté de 175 116,62 € est d'un montant double de celui de 2010 (84 039,17 €). Il est lié à:

- une rentrée fiscale imprévue de 58 000 € (Emission d'un rôle supplémentaire de taxe foncière en fin d'année budgétaire et des dotations de l'Etat plus élevées qu'envisagé au BP).

- des dépenses de personnel moindre prévisibles

Le prélèvement prévu (394 770 €) sera normalement exécuté et est inférieur à celui de 2009 (484 800 €)

## **Investissement**

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement, hors écritures comptables est de **52 %** et celui des recettes (hors emprunts et écritures comptables) de **56 %** :

- Des opérations sont soldées telles que :

- \* la rue Laënnec,
- \* le restaurant scolaire,
- \* le terrain synthétique.

- D'autres opérations ont été engagées, du moins au niveau des études :

- \* la Salle Culturelle,
- \* le carrefour rues des Glénans/Général de Gaulle,
- \* la mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite des espaces publics et des bâtiments recevant du public,
- \* l'aménagement de la rue de Coëtivy.

- Ont été réalisés des investissements portant sur le gros entretien de bâtiments :

- \* aménagements dans la Salle Polyvalente,
- \* travaux de toiture et menuiserie sur la chapelle de Saint-Jean et aménagement de la grange adjacente,
- \* carrelage dans la salle de Sports de Mespeler,
- \* travaux à la Salle des Ecoles (dont mise aux normes électriques)
- \* amélioration de l'accessibilité de l'église,
- \* chauffe-eau et placards à la Maison de l'Enfance,
- \* mise en électricité de l'ex-hangar Salaün pour accueillir les services techniques après l'incendie du CTM.

- Des travaux d'entretien de la voirie rurale et d'amélioration de rues (liaisons piétonnes, réfection de passages protégés) ont été réalisés, de même que des acquisitions de matériels dans les services techniques, à la Mairie et l'Ecole Publique, ainsi que l'achat du fonds Skolig Al Louarn.

- Le déficit de 338 308,42 € s'explique par la volonté de différer les rentrées d'emprunts inscrits nécessaires à l'équilibre du budget en raison d'une trésorerie suffisante, tous budgets confondus et aux rentrées tardives de plusieurs subventions (Par exemple le terrain synthétique).

## **Budget Eau**

### **Fonctionnement**

Des dépenses inférieures aux recettes permettent de dégager un excédent de 30 804,03 € après exécution du prélèvement, égal à celui de 2009. (En partie grâce aux nombreux raccordements du lotissement de Guiguien).

A noter une réduction importante des achats d'eau à la Lyonnaise en raison de la fourniture de plus en plus élevée d'eau du captage liée à une baisse du taux de nitrate qui continue de baisser .

### **Investissement**

Des véhicules ont été acquis (Une désherbeuse et un fourgon) et des matériels d'intervention sur réseaux ont été remplacés.

Les travaux ont consistés en des extensions de réseaux pour bouclage de la rue Jean-Pierre Calloc'h, sur la rue Laënnec et la création de 3 branchements chez des particuliers.

Les autres dépenses concernent la phase administrative de protection du captage (Expédition de courriers aux nombreux propriétaires concernés).

Le déficit est de 16 654,10 € et aucun emprunt n'a été réalisé.

## **Budget Assainissement**

### **Fonctionnement**

Les réalisations de dépenses sont conformes aux prévisions. Les recettes sont moindres que celles escomptées

en raison d'un différé de perception des droits de raccordement sur les habitations du lotissement de Guiguien (Ces recettes seront intégrées au budget prévisionnel 2011).

En revanche, le produit issu de la redevance est supérieur aux prévisions.

Il en résulterait néanmoins un déficit, si le Conseil décidait d'exécuter le prélèvement prévisionnel 2010, de 342,32 € à reporter en 2011 (Voir point sur l'affectation des résultats).

## Investissement

Les travaux ont consisté en une extension du réseau sur la rue Laënnec et des remises à niveaux de tampons sur plusieurs rues.

Les autres dépenses concernent des prestations de bureaux d'études sur la nouvelle station d'épuration.

L'excédent 2009 rajouté au prélèvement 2009 et l'absence d'emprunts permettent de dégager un excédent de 103 912,12 € qui sera reporté en 2011 et qui viendra diminuer les besoins d'emprunts pour financer la STEP.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition de Dominique BERGOT,**

**A l'unanimité,**

**Adopte les comptes administratifs 2010 des budgets Général, de l'Eau et de l'Assainissement.**

Délibération n°  
23/02/2011 - 2

## **Compte Administratifs 2010** **Affectation des résultats**

**Le Conseil est invité à affecter les résultats des 3 budgets 2010 en 2011** en décidant d'appliquer comptablement les prévisions de virement en investissement et d'inscrire les excédents en 2011 tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-joint avec la réserve suivante portant sur le budget Assainissement: En raison du déficit de 342,32 € de la section de fonctionnement si exécution du prélèvement prévisionnel 2010 de 46 600 €, il est proposé au Conseil de réduire ce montant à 40 000 €. La résultante comptable de cette opération est un excédent reporté sur 2011 de 6 257,68 € (Conséquence sur le BP 2011 : augmentation des emprunts de ce même montant).

<b>Budget Général</b>	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2010	569 886,62 €
Prévision 2010 d'autofinancement	394 770,00 €
<b>Affectation :</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement	394 770,00 €
Excédent reporté en 2011	175 116,62 €
<b>Service de l'Eau</b>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2010	78 784,03 €
Prévision 2010 d'autofinancement	47 980,00 €
<b>Affectation :</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement	47 980,00 €
Excédent reporté en 2011	30 804,03 €
<b>Service de l'Assainissement</b>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2010	46 257,68 €
Prévision 2010 d'autofinancement	46 600,00 €
<b>Affectation :</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement	40 000,00 €
Excédent reporté en 2011	6 257,68 €

**Le Conseil,**

**Sur proposition de Dominique BERGOT,**

**A l'unanimité,**

**Décide d'affecter les résultats des 3 budgets 2009 en 2011** en appliquant comptablement les prévisions de virement en investissement et d'inscrire les excédents en 2011 tels qu'ils ont été présentés.

Délibération n°  
23/02/2011 - 3

## **Comptes de Gestion 2010**

**Le Conseil,**

**Sur proposition de Dominique BERGOT,**

**A l'unanimité,**

**Approuve les Comptes de Gestion 2010 du Receveur Municipal** qui sont l'exacte réplique, à la Trésorerie de Plabennec, de la comptabilité réalisée par les services municipaux.

Délibération n°  
23/02/2011 - 4

## **Essor Breton 2011** **Demande de subvention**

La CCPA et le Comité d'Organisation de l'Essor Breton se sont accordés pour organiser sur le Territoire du Pays des Abers, le jeudi 5 mai, la 1<sup>ère</sup> étape de l'édition 2011 de cette épreuve, l'une des plus importantes du calendrier cycliste amateur.

Les conditions étaient une participation financière de 12 000 € ainsi répartis :

- 4 000 € par des sponsors privés ou par valorisation des prestations publiques,
- 6 500 € par la CCPA,
- 500 € par la Commune départ,
- 1 000 € par la Commune arrivée,

Plouvien a été candidate et finalement retenue comme commune d'arrivée.

Un circuit de 6 km parcouru en 7 fois par Kerglien, Croas-Mesduan, Kerbuliat, Prat-Hir, avec arrivée à Kerrohic marquera le final de cette première étape de l'Essor Breton.

**Le Conseil,**

**Sur proposition de René Monfort,**

**A l'unanimité,**

**Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € au Comité d'Organisation de l'Essor Breton.**

Délibération n°  
3/02/2011 - 5

## **Amortissement de véhicules** **Budget de l'Eau**

Un véhicule a été acquis en 2010 sur le budget de l'Eau et aucune délibération précédente du Conseil n'avait prévu l'amortissement d'une telle acquisition.

**Aussi le Conseil,**

**Sur suggestion de la Trésorerie,**

**Fixe à 5 ans la durée d'amortissement des véhicules acquis sur le budget de l'Eau.**

Délibération n°  
23/02/2011 - 6

## **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** **Désignation du délégué du Conseil**

**Le Conseil est invité à désigner en son sein le délégué de la Commune pour la représenter au sein du CNAS**, association 1901 chargée de procurer des avantages sociaux aux employés des collectivités territoriales qui y ont adhéré ainsi qu'aux agents retraités. Plouvien y adhère depuis 1985.

Ces avantages sont les suivants : Aides à la scolarité, aux vacances, à l'occasion d'événements familiaux, chèques-culture, prêts...

Chaque collectivité membre contribue au financement du CNAS par une cotisation basée sur 0,83 % de la masse salariale de l'année N-1.

**Le Conseil,**

**Sur proposition du maire,**

**Désigne Annie Gouriou comme déléguée du Conseil Municipal auprès du CNAS.**

Délibération n°  
23/02/2011 - 7

**Revêtements de chaussée et travaux divers de voirie**  
**Campagne 2009 / 2010 / 2011 / 2012**  
**Renouvellement 2011 avec EUROVIA**

Le marché des travaux de revêtement et travaux de voirie a été attribué en 2009 à la société EUROVIA BRETAGNE sous la forme d'un marché annuel à bons de commande éventuellement reconductibles 3 fois. Afin de respecter les dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Publics, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce marché avec EUROVIA BRETAGNE qui comporte un montant minimum de commande de 20 000 € TTC et un maximum de 85 000 € TTC et d'autoriser monsieur le Maire à le signer.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition de Pierre Jollé,**

**Donne son accord à cette proposition.**

Délibération n°  
23/02/2011 - 8

**Chapelle Saint-Jaoua**  
**Enfouissement de réseaux 2007**  
**Convention avec Bual Sant-Jaoua**

En 2007, la Commune de Plouvien a procédé à des travaux d'enfouissement des réseaux aériens autour de la chapelle de Saint Jaoua en 2007.

Compte tenu du montant HT des travaux restant à charge de la Commune, à savoir : 23 694,98 € HT et du montant de la subvention du Conseil Général perçue par la Commune en 2008, à savoir 11 337,62 €, il a été proposé à l'association Bual Sant Jaoua, qui a accepté, de prendre en charge 50 % de ce solde.

La répartition des montants serait donc la suivante :

- La Commune de Plouvien : 6 178,68 €
- L'association Bual Sant-Jaoua : 6 178,68 €

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition de René Monfort,**

**Autorise le Maire à signer une convention avec l'association pour obtenir le règlement de cette somme.**

Délibération n°  
11/01/2011 - 9

**Modification du POS au Raden**  
**Adoption par le Conseil**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 1993, modifiée le 25 février 2004 approuvant le Plan d'Occupation des sols,

Vu l'arrêté municipal en date du 16 novembre 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la **modification du P.O.S afin de classer la zone 2 NAI du Raden en 1 NAI,**

Considérant l'enquête publique organisée du 13 décembre 2010 au 14 janvier 2011,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur du 18 janvier 2011,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient pas d'ajustements du projet de modification du P.O.S,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le dossier de modification du P.O.S tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Dit que la présente délibération fera l'objet conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département,
- Dit que le P.O.S modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de PLOUVIEN et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Dit que la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble de ces mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Délibération n°  
11/01/2011 - 10

**Salle Culturelle**  
**Approbation de l'APS**  
**Demande de subventions**  
**Appellation**

Conformément aux orientations fixées par le Conseil Municipal après concertation avec les représentants des futurs utilisateurs, le cabinet d'architectes Michel QUÉRÉ a élaboré l'Avant-Projet Sommaire de la future salle culturelle, en lien avec le Bureau d'Etudes IDEA-Ingénierie.

Le projet prend en compte l'acquisition de la propriété PAILLER (ancienne Poste) rue de la Libération mais n'intègre pas le coût de sa démolition ni de l'enfouissement des lignes électriques.

Une présentation publique, destinée en particulier aux utilisateurs, a été organisée le mardi 25 janvier à 18<sup>H</sup> en mairie sans modification du projet de l'architecte.

Après délibération,

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

- Il approuve l'Avant-projet sommaire préparé par le cabinet QUERE avec un montant estimatif de 1 595 820 € HT, ce montant pouvant être revalorisé s'il le conseil retient finalement l'option RT 2012;
- Il se prononce favorablement sur la localisation précise et l'organisation générale du bâtiment proposées ;
- Après débat, il décide de reporter à une autre réunion le choix ou non de l'application de la réglementation thermique 2012, le cabinet QUERE devant réaliser une étude comparative ;
- Il propose une consultation des habitants de Plouvien par l'intermédiaire du prône avant de choisir le nom de la salle ;
- Il autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs habituels selon le plan de financement suivant:

## DEPENSES HT

### Travaux

- VRD :	110 000 €
- Clos et couvert :	755 300 €
- Second oeuvre :	290 500 €
- Lots techniques :	215 800 €
- Fauteuils + gradins télescopiques (300 places) :	164 220 €
- Equipement scénique :	<u>60 000 €</u>
	<b>1 595 820 €</b>

### Honoraires

- Architecte (9,8 % sur travaux) :	156 390 €
- Mission SPS :	9 790 €
- Mission Contrôle Technique :	<u>2 730 €</u>
	<b>168 910 €</b>

### Maison PAILLER

- Achat :	96 552 €
-----------	----------

- Frais de notaire :	5 000 €
- Démolition :	<u>5 000 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>107 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL : 1 859 210 €</b>	

## RECETTES

<b>1 - <u>Conseil Général</u></b>	
Plafond (non compris le coefficient de solidarité) :	60 000 €
<b>3 - <u>CCPA</u></b>	
Subventions d'équipement :	300 000 €
<b>4 - <u>Etat</u></b>	
- Ministère de l'Intérieur :	120 000 €
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :	150 000 €
<b>5 - <u>Contrat de Pays</u></b>	
- Volet Territorial Etat :	250 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTION (47,33 %) :</b>	<b>880 000 €</b>
*Autofinancement :	984 210 €
<b>TOTAL GENERAL : 1 859 210 €</b>	

## DEPENSES HT

<b><u>Travaux</u></b>	
- VRD :	110 000 €
- Clos et couvert :	755 300 €
- Second oeuvre :	290 500 €
- Lots techniques :	215 800 €
- Fauteuils + gradins télescopiques (300 places) :	164 220 €
- Equipement scénique :	<u>60 000 €</u>
	<b>1 595 820 €</b>
<b><u>Honoraires</u></b>	
- Architecte (9,8 % sur travaux) :	156 390 €
- Mission SPS :	9 790 €
- Mission Contrôle Technique :	<u>2 730 €</u>

**168 910 €**

<b><u>Maison PAILLER</u></b>	
- Achat :	96 552 €
- Frais de notaire :	5 000 €
- Démolition :	<u>5 000 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>107 000 €</b>

**TOTAL GENERAL : 1 859 210 €**

## RECETTES

<b>1 - <u>Conseil Général</u></b>	
Plafond (non compris le coefficient de solidarité) :	60 000 €
<b>3 - <u>CCPA</u></b>	
Subventions d'équipement :	300 000 €
<b>4 - <u>Etat</u></b>	
- Ministère de l'Intérieur :	120 000 €

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :	150 000 €
<b>5 - Contrat de Pays</b>	
- Volet Territorial Etat :	250 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTION (47,33 %) :</b>	<b>880 000 €</b>
*Autofinancement :	<u>984 210 €</u>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 859 210 €</b>

Délibération n°  
11/01/2011 - 11

## Lotissement de logements conventionnés de Guiguien Appellation de la voie de desserte

Le Conseil dénomme la voie de desserte du lotissement de logements conventionnés qui va être incessamment déposé en mairie dans le secteur de Guiguien, comme suit :

« Rue Youenn Gwernig »

Délibération n°  
11/01/2011 - 12

## Domaine Public Communal **- Rue de Tregaron** **- Rue Emmanuel Pouliquen**

Le Conseil est informé que des courriers sont parvenus en mairie émanant de :

- Monsieur François Léon de Brest, sollicitant la cession à la commune d'équipements à usage public dépendant du lotissement privé de 17 lots qu'il a réalisé, dénommés originellement « Le Clos de Kerglien » et desservi par la **rue de Tregaron**. Les parcelles concernées sont cadastrées AH 339, propriété de la société François LEON, et AH 346 possédées en propre par François LEON. Elles possèdent une surface totale de 1 584 m².

- Maître Hélène Normand, notaire à Plabennec, représentante de Mr et Mme Philippe Singery, de Créteil, sollicitant la cession à la commune d'équipements à usage public dépendant du lotissement privé de 8 lots dénommés originellement « Lotissement Les Portes du Bourg » et desservi par la **rue Emmanuel Pouliquen**. Les parcelles concernées sont cadastrées AI 245, 246 et 247 et possèdent une surface de 1 157 m².

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant que les travaux internes à ces lotissements ont été régulièrement réceptionnés,**

**Qu'à ce jour, aucun vice n'est apparu suite à ces travaux,**

**Sur proposition de Dominique Bergot,**

**- Décide de donner droit aux demandes à la condition suivante : Prise en charge de la transaction par les demandeurs,**

**- Autorise le maire à signer les actes notariés qui découleront.**

Cette procédure aboutira à l'intégration des voiries dans le Domaine Privé de la Commune et dans un second temps dans le Domaine Public. L'enquête publique de classement n'est pas obligatoire.

Délibération n°  
11/01/2011 - 13

## Remplacement de lunettes abimées au travail

Le Conseil accepte de donner une suite favorable à la demande de Jean-Luc Le Moigne, agent territorial dans les services techniques municipaux qui a formulé une demande d'aide financière pour le remplacement de lunettes abimées au travail.

Le Conseil donne son accord au vu d'un devis de remplacement et un état de prise en charge par la Sécurité Sociale et la mutuelle avec solde restant à charge de 469,94 €.

La somme sera versée sur le compte bancaire de l'agent.

## Débat d'orientations budgétaires 2011

**Qu'est ce que le débat d'orientation budgétaire (DOB) ?**



Les conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent, depuis la Loi du 6 février 1992, 2 mois avant l'adoption des budgets prévisionnels, débattre des orientations budgétaires de l'année, sans délibération. Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire (DOB, compte administratif, budget prévisionnel, budget supplémentaire ou décision modificative). L'assemblée délibérante doit évoquer les priorités et les évolutions financières de la commune dans le contexte socio-économique local et national.

### **Quel est le contexte économique 2011 ?**

Les budgets 2011 des collectivités territoriales continuent à s'inscrire dans un contexte de crise économique qui a des conséquences directes sur les finances locales par des dotations de l'Etat en stagnation voire en baisse (Dotation Globale de Fonctionnement et compensation fiscale).

En effet, la Loi de Finances adoptée fin décembre pour 2011 a pour principal impact la maîtrise des finances publiques avec pour objectif la réduction du déficit public qui concerne au premier chef les collectivités territoriales : le montant national de leurs dotations est gelé pour 4 ans.

La réforme des collectivités territoriales aura également, malgré des incertitudes, des incidences sur les budgets de communes, soit directement, soit indirectement par le biais des dotations des communautés de communes impactées par la suppression de la taxe professionnelle et l'institution de la Contribution Economique Territoriale.

Plouvien n'échappe pas à ce contexte et les décisions du Conseil devront veiller à ne pas obérer les charges pesant sur les habitants et usagers.

**Les orientations suivantes pour 2011 sont proposées par le Maire et les Adjoints, avant examen par les Commissions du Conseil :**

## **Budget Général**

Le budget 2011 sera élaboré à partir d'une situation financière saine avérée, comme en 2010 par :

- un endettement qui baisse, qui permet de contracter d'autres emprunts sans altérer la situation financière de la Commune,
- des charges de fonctionnement maîtrisées, dont les frais de personnel,
- des produits, dont les impôts, très inférieurs aux communes de la même strate démographique.

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

- Augmentation des dépenses à caractère général et particulièrement celles d'entretien de la voirie et d'électricité, de gaz et de fuel (incidence de l'augmentation des prix).
- Stabilité espérée des frais d'entretien du matériel roulant.
- Vieillesse de certains bâtiments entraînant des dépenses d'entretien importantes.
- Subventions en faveur des écoles extérieures accueillant des enfants de Plouvien en forte hausse en raison de la prise d'effet en 2011 de la décision du Conseil Municipal de financer à hauteur du contrat d'association les enseignements n'existant pas ou plus sur Plouvien (Bilingue).
- Personnel : Un emploi en moins dans les services administratifs et un autre au service Enfance / Pas de prévision de personnel de remplacement de longue durée.
- Montant des intérêts d'emprunts s'élevant à 71 000 € (contre 86 900 € en 2010).
- Virement à la section d'investissement supérieur aux années précédentes.
- En cours d'année sera étudié le financement par le Budget Général de la section de fonctionnement du Budget Assainissement en raison de la nécessité éventuelle de rembourser dès 2011 les premiers intérêts des emprunts-relais subventions.

#### **Recettes**

- Excédent net 2010 reporté en 2011 s'élevant à 175 116, 62 € (contre 84 039,17 € en 2010) qui devrait permettre de prévoir un montant de prélèvement important ;
- Stabilité du produit des encaissements liés aux services : ALSH, garderie, locations diverses, contrat Enfance jeunesse ;
- Stabilité du reversement du budget Eau (75 000 €) et baisse de celui émanant de la Caisse des Ecoles.

- Sera proposée au Conseil une augmentation des **taux d'imposition de 1,5 %**. A noter une revalorisation législative des **valeurs locatives de 2 %**. Le croisement de ces 2 taux aboutirait à une augmentation du produit fiscal d'au moins 32 350 € par rapport à 2010. Ne sont pas à ce jour connues les bases prévisionnelles 2011 ;
- Stagnation de la **Dotations Forfaitaire** et des dotations de compensation liées aux exonérations de taxes ;
- Conseil Général : + 4 000 € sur droits de mutation ;
- Maintien de la contribution de la CCPA de 21 350 € sur le reversement fiscal des éoliennes ;
- Quelques prévisions d'indemnités provenant de l'assurance du personnel compensant en faveur de la commune les salaires des agents en maladie ;
- 185 000 € seront perçus de l'assurance de la commune suite au sinistre du CTM.

## Investissement

### Dépenses

#### ➤ **Dépenses incompressibles :**

- Remboursement du capital des emprunts : 320 000 € y compris 90 000 € d'emprunt-relais sur le terrain synthétique.

#### ➤ **Dépenses en reports de 2010:**

- Pass Foncier : Financement de 6 Pass-Foncier (sur 10 prévus),
- Rue de Coëtivy : Les crédits de travaux seront abondés pour affermir la tranche conditionnelle,
- Centre de Secours de Lannilis : Participation à verser à Lannilis, porteuse de la construction,
- Enfouissement des réseaux : Rue Jean-Pierre Calloc'h et dans le bas de la rue de Coëtivy,
- Etude d'aménagement : Secteur Guiguien/Mespeler,
- PLU : Achèvement de la procédure d'élaboration,
- Salle de Mespeler : Etude d'isolation,
- VRD : sucettes de signalétique.

#### ➤ **Dépenses à inscrire car des décisions ont déjà été prises en fin d'année 2010:**

- Grange L'Hour : Destruction et acquisition de la parcelle d'assiette,
- Acquisitions foncières : Maison Pailler rue de la Libération et terrain Guianvarc'h à Saint-Jean,
- Logements locatifs conventionnés à Guiguien : Aménagement de la voirie intérieure,
- Salle Culturelle : Honoraires de l'architecte,
- VRD : Véloroute,
- Conséquences de l'incendie du CTM : Rénovation du bâtiment, avec mise aux normes électriques, et acquisition de véhicules,
- Ecole des Moulins : Amélioration du réseau informatique.

#### ➤ **D'autres sont obligatoires** car liées à des impératifs divers:

- Mise aux normes électriques de plusieurs bâtiments : Ecole des Moulins, Salle du Chatel, Salle de Mespeler,

- Aux fins d'économie : Modification des radiateurs à Skolig Al Louarn et à la Médiathèque,

#### ➤ **Un ordre de priorité sera déterminé par le Conseil** sur les projets ou programmes suivants :

- Acquisition de tables et tréteaux supplémentaires à la salle polyvalente/Salle de Sports des Ecoles,
- Ecole des Moulins,
- Sécurisation anti-intrusion sur certains bâtiments,
- CTM : Mise en place d'une clôture autour du site et amélioration de l'équipement de travail des employés communaux des services techniques
- Complexe sportif de Mespeler,
- Salle de Mespeler,
- Voirie au bourg dont le carrefour Général de Gaulle/Duchesse Anne,
- Amélioration de l'éclairage public et des illuminations de Noël,
- Mise aux normes de la Cantine.

#### ➤ **D'autres opérations, programmées chaque année,** sont prévues :

- VRD campagne dans une enveloppe à déterminer,
- Renouvellement et amélioration du matériel bureautique à la Mairie (remplacement d'un serveur, imprimante),
- Amélioration des conditions d'accueil des usagers et du personnel : Carrelage d'une classe à l'Ecole des Moulins,

- Constitution du fonds de livres à la Médiathèque.

### Recettes

Les recettes seront constituées, hors opérations d'ordre, pour les plus importantes, des éléments suivants :

- **Taxe Locale d'Équipement** notifiée : 34 000 € (18 149 € perçus en 2010),
  - **FCTVA** d'un montant de 139 000 € sur investissement 2009 (123 000 € en 2010),
  - **Virement** probablement plus important qu'en 2010, constitué en partie des indemnités à percevoir en fonctionnement de l'assurance de la commune sur le CTM,
  - **Solde de subventions** à percevoir : terrain synthétique, travaux sur les chapelles, acquisition du fonds Skolig,
  - **Subventions ou participations nouvelles** : Logements locatifs conventionnés de Guiguien, VRD.
- L'enveloppe d'emprunts à réaliser est celle reportée de 2010, à savoir 156 800 €.

## Budget Eau

### Fonctionnement

- En raison de la baisse progressive du taux de nitrate dans l'eau brute, les achats à la Lyonnaise seront réduits.
- Le nombre de raccordement sera moindre qu'en 2010 (11 terrains à raccorder sur les rues de Guiguien et Keraudy et 21 réalisés en 2010).
- Stabilité du reversement au Budget Général (75 000 €).
- Un contrôle de pression des poteaux incendie sera réalisé.
- Le volume de l'eau distribuée est en baisse (- 3,54 %) et les recettes de consommation seront proportionnellement en baisse.
- La redevance Pollution Domestique notifiée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne évolue de 0,30 € par mètre cube à 0,31 € avec répercussion immédiate sur les factures individuelles.

### Investissement

- Protection du captage : des décisions sont en attente sur d'éventuelles indemnités ou compensations foncières aux agriculteurs et propriétaires concernés.
- La restructuration de la rue de Coëtivy intègre des raccordements.
- Un crédit sera inscrit pour financer le réseau à créer sur le lotissement de logements sociaux de Guiguien.
- Station de pompage : les études d'adaptation de la filière de traitement en lien avec l'interdiction d'utilisation de la neutralite se poursuivent.

## Budget Assainissement

### Fonctionnement

- Les services municipaux ne connaissent pas à ce jour le volume de production d'eaux usées : néanmoins, considérant la hausse du prix du mètre cube fixée par le conseil et le nombre de foyers raccordés en 2010 (8), une hausse de 5 % du produit correspondant est réaliste.
- Le nombre de raccordements sera bien plus important qu'en 2010 (32 terrains à raccorder sur lotissement de Guiguien).
- Montant du reversement au Budget Général à prévoir.
- La Redevance Réseaux de Collecte notifiée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne évolue de 0,180 € à 0,191 € par mètre cube avec répercussion sur les factures individuelles.
- En cours d'année sera étudié le financement par le Budget Général de la section de fonctionnement du Budget Assainissement en raison de la nécessité éventuelle, en fonction de la date de leur rentrée, de rembourser dès 2011 les premiers intérêts des emprunts-relais sur des subventions.

### Investissement

- Le chantier de la STEP est lancé et sera pour l'essentiel payé sur 2011: Les crédits et financements correspondants, dont les emprunts nécessaires, seront donc précisés.
- La restructuration de la rue de Coëtivy intégrera des raccordements eaux usées.
- A l'instar du budget Eau, un crédit sera inscrit pour financer le réseau à créer sur le lotissement de logements sociaux de Guiguien.
- Des travaux de remplacement de tampons de visite dégradés seront envisagés de même qu'une

amélioration du système de télégestion des postes de relèvement.

- L'excédent reporté de 103 912,10 € est en hausse par rapport à 2010 et permettra de réduire l'emprunt nécessaire au financement de la STEP.

Après échanges, le Conseil Municipal donne acte de ce débat d'orientations budgétaires.

## **Syndicat d'Electrification du Pays des Abers-Côtes des Légendes** **Bilan 2009**

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation pour le Président d'un Syndicat comprenant au moins une commune de 3 500 habitants d'adresser au maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité du syndicat accompagné du compte administratif. C'est le cas du Syndicat d'Electrification du Pays des Abers-Côtes des Légendes dont fait partie Plouvien.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus.

Le rapport 2009 d'activité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Pays des Abers-Côtes des Légendes dans lequel figure, entre autres, le détail par commune des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat (dont, pour Plouvien, des travaux sur la tranche logements sociaux de Terre-Neuve, des renforcements de réseau et des réparations d'éclairage public) ainsi que le compte administratif, est présenté par Pierre Jollé, délégué du Conseil et Vice-Président du Syndicat.

Il en rappelle son mode de fonctionnement, son financement et le rôle de plus en plus prépondérant du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF) dans son rôle de maître d'œuvre.

Il évoque par ailleurs le programme d'enfouissement des réseaux aériens en cours sur la rue Jean-Pierre Calloc'h et ceux programmés en 2011 sur le bas de la rue de Coëtivy.

Pierre Jollé informe le Conseil de l'évolution du statut des syndicats d'électrification de base et des rapports de ceux-ci avec le Syndicat d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF).

## **Elections cantonales** **Constitution des bureaux**

Les élections cantonales se déroulant les dimanches 20 et 27 mars, les conseillers constituent les 3 bureaux de vote et établissent un planning des présences durant la journée.

## **Jugement de la CAA de Nantes sur les éoliennes**

Le Maire fait le point de la situation du parc éolien de Plouvien après la récente annulation du permis de construire. Il juge improbable le démontage des éoliennes après ce jugement et déclare qu'il proposera tous les moyens légaux pour qu'elles puissent continuer à fonctionner.

## **Date du prochain conseil**

Séance budgétaire le 25 mars 2011 à 18 heures.

## **Dates des prochaines réunions**

- Commission Finances : 14 mars
- Commission VQE : 17 mars
- Commission Travaux : 16 mars

**La séance a été levée à 22 h 45**